

Mairie d'ARDOIX

**ARRETE DE POLICE N°2022-11-14-01
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

**Rue des Guéritoux
Commune d'ARDOIX**

LE MAIRE

VU le code de la route,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la voirie routière,

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande de l'Ets LAPIZE en date du 7 novembre 2022

CONSIDERANT que pour permettre la réalisation d'un branchement électrique au 400 rue des Guéritoux et assurer la sécurité des personnes chargées de la réalisation des travaux ainsi que des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

A R R E T E

ARTICLE 1

La circulation sera temporairement règlementée sur une portion de la rue des Guéritoux au droit de la parcelle D 1172 (soit au droit du n° 400) dans les conditions définies ci-après.

Cette règlementation sera applicable du lundi 28 novembre au vendredi 2 décembre 2022.

ARTICLE 2

La circulation sera interdite pendant une journée sur la semaine du 28 novembre au 2 décembre de l'angle de la ruelle de Prepeysseau jusqu'à la route de Minodier, le reste de la semaine la circulation sera en alternée.

ARTICLE 3

La signalisation sera mise en place, entretenue et déposée, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise ou la personne chargée des travaux.

.../...

ARTICLE 4

L'entreprise chargée des travaux devront autant que possible permettre en tout temps le passage des véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 5

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à Privas,
- M. le Commandant de Communauté de brigades de Satillieu,
- M. le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers à Ardoix,
- M. le Responsable des travaux de l'entreprise LAPIZE à Annonay

Fait à ARDOIX, le 14 novembre 2022



Le Maire,

Sylvie BONNET